



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 5 juillet 2022 au Pavillon à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Est absente :

- Siège # 2. Madame Lisa Irving**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2022-07-072 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal 7 juin 2022**
 - 3.1 Suivi au procès-verbal**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapport de la direction générale**
- 6. Rapports du service incendie, voirie et urbanisme**
- 7. Dépôt activités de fonctionnement**
- 8. Présentation et dépôt des états financiers par monsieur Jérôme Poulin (Vérificateur)**
- 9. Périodes de questions**
- 10. Approbation des salaires et des comptes**
- 11. Correspondance et suivi**

- 11.1 Par Hampden : Invitation envoyée aux : Loisirs Hampden / Scotstown, SDSH, ville de Scotstown et aux élus du canton de Hampden pour rencontre le 25 septembre 2022 pour la planification 2022 (remue-ménages)
- 11.2 Suivi et registre du véhicule de service
- 11.3 Politique et règlement pour les séances du conseil
- 11.4 Liste des demandes et des travaux à effectuer pour le marécage des Scots
- 11.5 Départ Isabelle Bibeau
- 11.6 Cogecoœur: Le Fonds infiniment humain
- 11.7 Conservation du statu quo avec l'appellation (Estrie) au niveau du nom de la région administrative
- 11.8 Journal l'Évènement (fonctionnement du conseil municipal de Hampden)
- 11.9 Analyse et description de tâches (FQM)
- 11.10 Lettre de confirmation de point de dépôt
- 11.11 Programme de récupération de pneus
- 11.12 Salaires 2023
- 11.13 Limite de vitesse pour VTT
- 11.14 Taches et travaux (administration)
- 11.15 Demande de rencontre avec la corporation de développement communautaire du HSF
- 11.16 Demande pour chapiteau
- 11.17 Regroupement pour inspecteur
- 11.18 Grille pour frais de déplacement
- 11.19 Remise de bourse reconnaissances finissants
- 11.20 Lettre pour fin de contrat service sanitaire Denis Fortier
- 11.21 Invitation tournoi de golf, Virage santé mentale du HSF 10 septembre

12. Résolutions

- 12.1 Demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) relative à l'aliénation sans changement de vocation d'une partie du lot 4 773 692 chemin MacNamée
- 12.2 Entente intermunicipale-Achat camion de déchet et mise en place d'un service de collecte
- 12.3 Acceptation soumission Tardif Diesel - Camion 10 roues, neuf à chargement latéral
- 12.4 Modification de la somme pour la résolution 2021-12-116 piste de ski de fond
- 12.5 Résolution municipale FRR Volet 4 - coopération intermunicipale-embauche commune d'une personne-ressource en loisir
- 12.6 Heures de formation pour l'année 2022
- 12.7 Don de 350 photocopies pour le camp de jour (valeur de 157,50 \$)

- 12.8 Demande de la bibliothèque pour chute à livres
- 12.9 Achat matériaux pour voirie
- 12.10 Livraison du chapiteau
- 12.11 Installation et préparation du terrain pour le chapiteau
- 12.12 Prix pour location de salle et chapiteau
- 12.13 Dépôt du rapport financier 2021

- 13. **Varia**
- 14. **Période de questions**
 - Aucune question
- 15. **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant le varia ouvert.

Adoptée

#3 2022-07-073 **Adoption du procès-verbal du 7 juin 2022**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 7 juin 2022, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, soit adopté tel que présenté, avec les correctifs nécessaires et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 **Rapport du maire**

#5 **Rapport de la Direction générale**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de juin 2022 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

2022-07-074 **Devancement du point 8 (Présentation et dépôt des états financiers par monsieur Jérôme Poulin (vérificateur) qui sera en résolution # 13.13 2022-07-088**

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les membres du conseil municipal du canton de Hampden consentent à devancer le point 8 à l'ordre du jour pour l'ajouter au point 13.13 portant le numéro de résolution

2022-07-088.

Adoptée

#6 **Rapports du service incendie, voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de juin 2022 du service incendie par le chef pompier Daniel Beauchesne, celui du service de voirie par le directeur Bruce Saint-Laurent ainsi que le rapport mensuel du service d'urbanisme par Fernando Rosas que les élus ont préalablement consultés avant la séance, à l'exception du rapport de l'urbanisme.

#7 **Dépôt activités de fonctionnement**

#8 **Présentation et dépôt du rapport financier par monsieur Jérôme Poulin (vérificateur)**

Point devancé au point # 6, et ajout de résolution 2022-07-088 au point 13.13.

#9 **Période de questions**

- Aucune question

#10 2022-07-075 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 44 193,91 \$ pour les déboursés 2022000171 à 202200205.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 14 091,98 \$ pour les déboursés : # 202200160 à # 202200195

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#11 **Correspondance et suivis**

11.1 Par Hampden : Invitation envoyée aux : Loisirs Hampden / Scotstown, SDSH, ville de Scotstown et aux élus du canton de Hampden pour rencontre le 25 septembre 2022 pour la planification 2022 (remue-ménages)

12.2 Suivi et registre du véhicule de service

12.3 Politique et règlement pour les séances du conseil

12.4 Liste des demandes et des travaux à effectuer pour le marécage des Scots
2059

- 12.5 Départ Isabelle Bibeau
- 12.6 Cogecoœur: Le Fonds infiniment humain
- 12.7 Conservation du statu quo avec l'appellation (Estrie) au niveau du nom de la région administrative
- 12.8 Journal l'Évènement (fonctionnement du conseil municipal de Hampden)
- 12.9 Analyse et description de tâches (FQM)
- 12.10 Lettre de confirmation de point de dépôt
- 12.11 Programme de récupération de pneus
- 12.12 Salaires 2023
- 12.13 Limite de vitesse pour VTT
- 12.14 Taches et travaux (administration)
- 12.15 Demande de rencontre avec la corporation de développement communautaire du HSF
- 12.16 Demande pour chapiteau
- 12.17 Regroupement pour inspecteur
- 12.18 Grille pour frais de déplacement
- 12.19 Remise de bourse reconnaissances finissants
- 12.20 Lettre pour fin de contrat service sanitaire Denis Fortier
- 12.21 Invitation tournoi de golf Virage santé mentale du HSF 10 septembre

#12

Résolutions

#12.1 2022-07-076 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) RELATIVE À L'ALIÉNATION SANS CHANGEMENT DE VOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 773 692, CHEMIN MACNAMEE**

ATTENDU QU'UNE demande d'autorisation relative à l'aliénation d'une partie du lot 4 773 692, datée du 31 mars 2022 a été déposée par madame Jasmin, mandataire du Groupe Forestière Lizotte et Pierre Lizotte, propriétaire, visant l'obtention d'une résolution municipale d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la demande, qui vise une partie du lot 4 773 692 déjà occupée par une résidence non exploitée à des fins agricoles depuis près de trente ans, a pour but de régulariser la ligne du lot selon l'occupation réelle depuis plusieurs années avec le lot 4 773 694 ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise une partie du lot 4 773 692 bornée au nord et à l'ouest et au sud par la zone agricole ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 110-53 ainsi qu'au Règlement de lotissement numéro 110-54 ;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert l'avis municipal basé sur les onze (11) critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

ATTENDU QUE la demande, si elle est accordée, n'aura pas de conséquences sur les activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ni sur le développement de ces activités agricoles ;

ATTENDU QUE la demande, si elle est accordée, n'ajoutera pas de contraintes et d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage ;

ATTENDU QUE la demande, si elle est accordée, n'aura pas pour objet d'ajouter ou d'intensifier de nouveaux usages autres qu'agricole, donc elle n'affectera pas l'homogénéité de la communauté agricole ;

ATTENDU QUE la demande, si elle est accordée, n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

ATTENDU QUE la demande ne vise aucun retrait de l'agriculture d'un immeuble actuellement réservé ou utilisé à des fins agricoles et que l'aliénation n'aura pas pour effet d'affecter la superficie résiduelle du lot visé réservée à des fins agricoles ni celles des propriétés foncières avoisinantes ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à la majorité des membres présents d'appuyer la demande déposée par madame Jasmin, mandataire du Groupe Forestière Lizotte et Pierre Lizotte, propriétaire, auprès de la CPTAQ à l'effet que soit approuvée la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 773 692 du cadastre du Québec.

Pour :

Siège # 1.

Siège # 2.

Siège # 4.

Siège # 5

Siège # 6.

Contre : Siège # 3. Par manque d'informations et incompréhension de la demande

Adoptée

#12.2 2022-07-077 ENTENTE INTERMUNICIPALE - ACHAT CAMION DE DÉCHET ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Scotstown, les municipalités de Chartierville, La Patrie canton de Lingwick et canton de Hampden, souhaitent former un regroupement et conclure une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent que Scotstown soit responsable des démarches relatives à l'acquisition du camion à déchet, incluant l'élaboration et la gestion de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent également que Scotstown soit responsable de la mise en œuvre et de la gestion du service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques selon les modalités prévues au sein des présentes pour la première année de l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent se prévaloir des pouvoirs qui leurs sont conférés par le Code municipal du Québec et par la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la signature des présentes a été autorisée par résolution par toutes les Parties;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité par les membres du conseil qui assistent à la séance que :

Le conseil du canton de Hampden autorise la conclusion d'une entente relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques avec la ville de Scotstown et les municipalités de Chartierville, La Patrie et le canton de Lingwick;

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

Adoptée

#12.3 2022-07-078 **ACCEPTATION SOUMISSION TARDIF DIÉSEL -
CAMION 10 ROUES NEUF À CHARGEMENT
LATÉRAL**

ATTENDU QUE les municipalités de Chartierville, du canton de Hampden, La Patrie, du Canton de Lingwick et la ville de Scotstown désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

ATTENDU QUE l'achat d'un camion est nécessaire pour la mise en place du service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et autres selon les besoins;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont mandaté par résolution la ville de Scotstown pour la demande d'un appel d'offres relatif à l'achat d'un camion neuf 10 roues à chargement latéral pour le service de collecte;

ATTENDU QU'À la date limite de réception des soumissions, une (1) seule soumission a été reçue, soit celle de Tardif Diesel de Sherbrooke et qu'elle est conforme au devis d'appel d'offres;

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE la municipalité du canton de Hampden accepte la soumission déposée par l'entreprise Tardif Diesel relative à l'acquisition d'un camion Western Star 47 X, 2023, 10 roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation conformément aux spécifications du devis descriptif :

Coût :	408 000 \$	T.V.Q. :	<u>40 698 \$</u>
T.P.S. :	20 400 \$	TOTAL :	469 098 \$

QUE la Ville de Scotstown soit désignée à titre de « Municipalité gestionnaire » du service en commun par l'entente intermunicipale entre les cinq municipalités et est autorisée à signer le contrat d'achat du camion incluant ses équipements, l'immatriculation, les assurances et tous autres documents.

Adoptée

**#12.4 2022-07-079 MODIFICATION DE LA SOMME POUR LA
RÉSOLUTION 2021-12-116 (PISTE DE SKI DE FOND)**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a accepté de contribuer pour la somme de 2 100 \$ comme soutien financier pour permettre l'aménagement et l'entretien de la piste cyclable, option 2, telle que la ville de Scotstown le propose ;

ATTENDU QU'A la suite du courriel reçu de la ville de Scotstown et après avoir reçu les sommes de contribution et de subvention, la contribution est de 500 \$ et non de 2 100 \$;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité par les membres présents, que le conseil accepte la révision de la contribution pour la somme de 500 \$.

Adoptée

**#12.5 2022-07-080 RÉSOLUTION MUNICIPALE FRR VOLET 4 -
COOPÉRATION INTERMUNICIPAL - EMBAUCHE
COMMUNE D'UNE PERSONNE-RESSOURCE EN
LOISIR**

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Scotstown, St-Isidore-de-Clifton et Weedon désirent présenter un projet de l'Étude de faisabilité pour une coopération intermunicipale pour une ressource commune en loisir local dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité par les membres présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- La municipalité du canton de Hampden s'engage à participer au projet de l'Étude de faisabilité pour une coopération intermunicipale pour une ressource commune en loisir local et à assumer une partie des coûts ;
- La municipalité du canton de Hampden autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- La municipalité du canton de Hampden nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

Adoptée

**#12.6 2022-07-081 HEURES DE FORMATIONS ET DE MISES À JOUR
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR 2022**

ATTENDU QUE la directrice générale a suivi depuis janvier 2022 et suivra des formations et des mises à jour de fonctionnement municipal ;

ATTENDU QUE ces formations en question ainsi que les mises à jour étaient sans rémunération et étaient prises à même les heures de travail régulières ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que toutes les heures de formations, soit rémunérées en temps de bureau, en surplus des heures hebdomadaires de la directrice générale.

Adoptée

#12.7 2022-07-082 DON DE 350 PHOTOCOPIES POUR LE CAMP DE JOUR (VALEUR DE 157,50 \$)

ATTENDU QUE les Loisirs on fait une demande de 350 photocopies couleurs, pour leur camp de jour d'une valeur de 157,50 \$;

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte d'offrir gratuitement les 350 photocopies couleur aux Loisirs de Hampden / Scotstown.

Adoptée

#12.8 2022-07-083 DON POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE SCOTSTOWN / HAMPDEN, POUR L'INSTALLATION D'UNE CHUTE POUR LE RETOUR DE LIVRES

ATTENDU QUE la bibliothèque a fait une demande à la municipalité pour un don, afin qu'il puisse faire l'installation d'une chute à livres près de l'entrée de l'hôtel de ville de Scotstown ;

ATTENDU QUE la bibliothèque a fait une demande à la municipalité, afin que les heures d'ouverture soient prolongées d'une demi-heure les mardis soir soit de 18 h à 19 h 30 au lieu de 18 h 30 à 19 h 30 ;

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte de donner un don d'une valeur de 150 \$, et il accepte également la prolongation d'une demi-heure supplémentaire les mardis.

Adoptée

#12.9 2022-07-084 ACHAT DE MATÉRIAUX POUR VOIRIE

ATTENDU QUE le directeur de voirie a fait une demande pour les achats suivants : verrouillage à clé pour le réservoir à diesel, ampoules au DEL pour l'extérieur, lumière d'extérieur avec détecteur de mouvement, lampe de sécurité résistant au vandalisme, plaque murale avec interrupteur clé, housse en métal résistant aux intempéries ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte d'autoriser les achats ci-haut énoncés de plus ou moins 374 \$ plus taxes.

Adoptée

#12.10 2022-07-085 LIVRAISON DU CHAPITEAU

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden a fait l'acquisition d'un chapiteau, avec des subventions ;

ATTENDU QUE le chapiteau est prêt et que la compagnie offre le service de la livraison ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte de faire livrer le chapiteau qui arrive de Repentigny pour la somme de 480 \$ plus les taxes.

Adoptée

#12.11 2022-07-086 INSTALLATION ET PRÉPARATION DU TERRAIN POUR LE CHAPITEAU

ATTENDU QUE le chapiteau va être livré le 14 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE l'emplacement doit être aménagé, afin d'y installer le chapiteau ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte que l'employé de la voirie procède à la préparation du terrain et accepte également de faire l'embauche de monsieur Laurin, pour l'installation du chapiteau pour la somme de 300 \$.

Adoptée

#12.12 2022-07-087 PRIX POUR LOCATION DE SALLE (PAVILLON) ET CHAPITEAU

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Hampden offre déjà la location de la salle (Pavillon) et qu'un contrat est déjà existant ;

ATTENDU QU'À la suite de l'installation du chapiteau qui sera situé au côté de la salle (Pavillon), les 2 seront offerts en location ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil offrira la location de la salle et du chapiteau et réajustera à la hausse sur son contrat, les prix de location comme suit :

- **Le tarif est de 200 \$ pour la première journée de location et de 150 \$, pour les journées subséquentes (prix taxes incluses).**
- **Le tarif pour un citoyen de Hampden est de 150 \$ pour une journée de location**

Adoptée

#12.13 2022-07-088 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021 PAR MONSIEUR JÉRÔME POULIN

ATTENDU QUE monsieur Jérôme Poulin, vérificateur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) a effectué le rapport financier 2021 de la municipalité du canton de Hampden ;

ATTENDU QUE monsieur Poulin a présenté aux membres du conseil ledit rapport financier 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil prend connaissance, approuve et accepte le rapport financier 2021 tel que présenté par monsieur Poulin.

Adoptée

#13 Varia

- Comité des Loisirs (MRC)

#14 Période de questions

- Aucune question

#15 2022-07-089 Levée de séance

À 21 h 20, la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance

Adoptée

Bertrand Prévost,
Maire

Manon Roy, directrice générale et
greffière-trésorière